

MINISTERE  
de  
L'EDUCATION NATIONALE  
-:-  
DIRECTION  
des  
ARCHIVES DE FRANCE  
-:-

PARIS, le 22 août 1951

CIRC. AD 51-19

N O T E

pour MONSIEUR L'ARCHIVISTE EN CHEF  
du département

-:-

OBJET : Versements des archives de  
l'Entraide Française.

Les services centraux et départementaux de l'Entraide Française (Secours National 1940-1945) ayant cessé de fonctionner depuis 1949, la Cour des Comptes a été chargée de procéder à la liquidation de leur comptabilité. Cette opération étant achevée, les archives des délégations départementales de l'Entraide Française viennent de n'être livrées.

J'ai fait procéder à un premier triage sommaire de ces documents et vous fais parvenir par ce même courrier plus chargés constituant les archives de la délégation de l'Entraide Française de votre département. Ces papiers doivent être considérés comme un versement régulier et intégrés comme tel dans les collections de votre dépôt.

Vous voudrez bien m'accuser réception de cet envoi.

P. LE DIRECTEUR DES ARCHIVES DE FRANCE,  
LE CONSERVATEUR DELEGUE,

MEURGEY